



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf juin de l'an deux mille vingt, s'est réuni à la Salle Polyvalente de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Magali LAINÉ, Maire.

Étaient Présents :

Mme Magali LAINÉ, Maire

M. Jean-Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER,
Mme Karine MARQUES DA SILVA, Adjointes au Maire.

M. Philippe MASSON, M. Vincent PINEAU, M. Tony MÉNAGÉ,
M. David PAUMIER, Mme Léonie DULUARD, Mme Solène LEBRETON,
M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

Mme Florence BOUVET (donne procuration à Mme Léonie DULUARD),
M. David SOUCHU (donne procuration à M. Pascal CHOPLIN)

Mme Solène LEBRETON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 10 juin 2020

M. Choplin émet les observations suivantes :

- le procès-verbal du conseil n'a été transmis que le 29/06/20 alors qu'il est stipulé dans le règlement intérieur qu'il doit être envoyé dans les délais d'une semaine.
- Le compte rendu du 23/05/20 n'a pas été envoyé.
- Pour le règlement intérieur, des articles ont été supprimés et pas seulement la modification des noms des commissions.
- Les noms des membres du CCAS non élus n'apparaissent pas.
- Un article du CGCT ne correspond pas à ce qu'il devrait être concernant les commissions.
- Il est dommage de se priver des compétences de David Souchu dans le cadre du Syndicat des landes.

Mme Regouin précise par ailleurs :

- Le fait que David Souchu n'ait pas été retenu parmi les titulaires pour le syndicat des Landes n'apparaît pas dans le procès-verbal du dernier conseil.
- Le règlement intérieur est trop restrictif et contraignant.

Après échanges, il est retenu de préciser :

- Deux paragraphes du règlement ont été supprimés avant l'approbation du règlement intérieur.
- Il n'y a pas de compte rendu pour le 23/05/20, il s'agit d'un procès-verbal d'élection.
- Les noms des membres du CCAS n'ont pas été donnés lors de ce conseil et n'ont donc pas à y être ajoutés.
- M. Souchu n'a pas été élu parmi les titulaires pour le Syndicat des Landes, une place de suppléant lui a été proposée mais il l'a déclinée. Ce syndicat est composé de 5 titulaires et 5 suppléants.
- Les prochains PV seront envoyés dans le délai fixé par le règlement intérieur.

Après en avoir échangé, le procès-verbal est adopté avec 12 voix pour et 3 contre.

M. Choplin donne une explication à son vote contre de ce procès-verbal : les propos reportés ne reflètent pas en toute honnêteté et transparence les échanges qui ont eu lieu lors du dernier Conseil Municipal.

Décisions prises par délégation

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Devis / Bons de commande

- Super U : Achat de carburants pour véhicules et machines – 165.47 €
- Chez Nono : Bouteilles de gaz – 86 €
- La Poste : Achat de timbres – 174.60 €
- Barbé Devaux : Réinstallation système Titan et remise en route – 4 h de maintenance / 2 forfaits de déplacement – Montant non connu à ce jour
- DAG Créa : Impression numérique Gazette – 234 €
- Gedimat : Petites fournitures pour services techniques – 79.50 €
- Gedimat : Seaux d'enrobés et big bag 0/20 – 391.40 €
- Les Francas : Stage BAFD Perfectionnement – 465 €
- Ibureau – Fournitures administratives – 1 168.14 €
- Majuscule – Fournitures administratives – 666.37 €

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (Montant inférieur à 250 000 €)

- Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain – Parcelle ZK150 – 2752 m² – ZA des Petites Forges en date du 14 mars 2020
- Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain – Parcelle ZD 109 – 13 Le Clos de l'Orme – 655 m² en date du 19 juin 2020 –
M. Choplin demande des précisions concernant cette cession. Le pavillon est situé au n° 13 dans le lotissement.
- Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain – Parcelle ZB 244 – 7 Hameau de la Ferrerie – 720 m² en date du 2 juillet 2020

Tarification du service de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2020

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les tarifs des repas au restaurant scolaire restent inchangés. Ainsi les tarifs servant de base à la facturation seront ceux-ci :

Repas enfant : abonnement	3.20 €
Repas enfant : intermittent régulier	3.40€
Repas enfant : occasionnel	3.80 €
Repas enseignant	4.80 €

Mme Regouin et M. Choplin s'étonnent qu'il n'y ait pas eu de réunion de la Commission école car les tarifs des repas et du périscolaire n'ont pas été modifiés depuis la rentrée 2018.

Mme la Maire précise que le délai était trop court pour consulter la commission et remettre les informations aux parents avant la fin de l'année scolaire. Cela n'a pas permis de faire une étude globale et la décision de maintenir les tarifs de restauration et de périscolaire a été prise par la Maire et les adjoints au regard du contexte. La commission fera des études de tarification afin de faire des propositions de nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifications avec 12 voix pour et 3 abstentions.

Tarification du service de garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2020

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les tarifs appliqués à la garderie périscolaire restent inchangés. Ainsi les tarifs servant de base à la facturation seront ceux-ci :

HORAIRES	QF de 0 à 490 €	QF de 491 à 1050 €	QF au-delà de 1050 €
Garderie 7H30 - 8H20	1.00 €	1.43 €	1.72 €
Garderie 8H00 – 8H20	0.83 €	1.18 €	1.41 €
Goûter+Garderie 16H30 – 17H00	1.17 €	1.52€	1.78 €
Garderie 17H00 – 18h00	0.84 €	1.21 €	1.45 €
Garderie 17H00 – 18H30	1.00 €	1.43 €	1.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la tarification du service de garderie périscolaire par 12 voix pour et 3 abstentions.

Frais de participation au RASED

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que chaque année la commune contribue au fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide spécialisé aux élèves en Difficulté) de Montbizot dans le cadre d'une délibération prise par les communes membres.

Pour l'année 2020 et faisant suite au bilan de fonctionnement 2019, il a été voté une participation de **143.50 € par classe (pour mémoire : 138 € l'an passé)** pour chaque commune.

Madame la Maire précise que l'augmentation représente 5.50 € par classe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Inscrivent les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- Autorisent Madame la Maire à signer tous documents permettant le règlement de cette somme de **143.50 € par classe soit 1004.50 € (7 classes)** pour l'année 2020 au RASED de Montbizot.

Tableau des effectifs 2020

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu de la réussite à un concours d'un agent déjà en poste, il convient de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe pour pouvoir procéder à sa nomination.

Madame la Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (28/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2020

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des ATSEM au grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : ATSEM au sein de l'école Jacqueline DUHEME.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame la Maire précise qu'il s'agit d'une des agents de l'école.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, la proposition de création de l'emploi permanent.

Désignation du Correspondant Enedis

Par courrier en date du 8 juin 2020, Enedis sollicite la désignation de deux référents Enedis afin de renforcer la rapidité et l'efficacité des dépannages en cas d'aléas climatiques importants et à la gestion de crise.

M. Jean-Marie POURCEAU et M. Philippe TRIGER se portent candidats pour la fonction de référents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal les désignent référents ENEDIS à 12 voix pour et 3 abstentions.

Orientations budgétaires

Mme la Maire donne lecture du tableau annexé.

Sont également annexés à titre d'information, la liste des restes à réaliser en investissement de l'année 2019 ainsi que le détail des dépenses / recettes en fonctionnement / investissement de l'année 2019 (extraits du compte administratif 2019).

M. Choplin demande si nous sommes les seuls à supporter les frais pour la route de la Trugalle et s'interroge sur la qualité du travail qui ne semble pas être le même sur la rue de l'Eglise. M. Masson s'interroge sur les conseils reçus pour le choix du revêtement.

Lors de la visite du 15 juin, la société a considéré avoir terminé les travaux. Ce qui a été réalisé correspond à la commande, c'est-à-dire un revêtement tri couche. Le volume de passage par les cars de ramassage, les engins agricoles et les nombreux camions ne semblent pas avoir été pris en compte.

Mme la maire précise que la voie est empruntée régulièrement par des véhicules lourds (10 à 12 passages de cars par jour, de nombreux engins agricoles et poids lourds).

M. Pourceau précise que M. Souchu avait informé que la route était réceptionnée et que la facture devait être payée lors du conseil du 10 juin. A ce jour, la réception n'est pas faite et la facture n'est pas totalement réglée.

Il est précisé que le montant de 30 000 € correspond à des devis déjà reçus en mairie concernant uniquement la route de la Trugalle. La route de l'Eglise fera l'objet d'un second travail avec un aménagement ultérieur.

Les riverains vont avoir une obligation de branchement au réseau d'eaux pluviales dans les 2 ans, les accès sont préparés.

Concernant la statue, Mme Regouin précise qu'il s'agit d'un travail minutieux de conservation du patrimoine et que des subventions peuvent être obtenues. Mme La Maire, précise que pour la dernière rénovation, 50% de subventions avaient été obtenues. Cette statue est la plus intéressante du fait de dorures particulières.

M. Pourceau ajoute que concernant l'Eglise, la sécurité électrique doit être étudiée pour protéger l'ensemble du bâtiment y compris les statues.

Mme la Maire propose de reporter le financement de la statue afin de travailler sur les subventions.

Le sol PVC est nécessaire dans les 2 classes primaires car le parquet en bois n'est pas désinfectable et difficile à entretenir. Ces classes n'ont donc pu être réutilisées que lors de la diminution du protocole sanitaire du 22 juin (suppression des 4 m² et désinfection modifiée). La pose du PVC nécessite un ragréage de la surface de 130 m² pour les 2 classes.

M. Masson demande des précisions pour le tracteur. Le montant du devis est de 35000 € mais un état des lieux et une évaluation complète des besoins de la commune est en cours. M. Choplin ajoute qu'il y a une formation du personnel à faire (taille récente de haies en fleurs par exemple ou bien la tonte du verger). Philippe Triger précise que la tonte du verger a permis d'y voir un peu plus clair par rapport aux dépôts de végétaux.

L'achat de téléphone pour les agents communaux permettra de les joindre sur des lignes professionnelles et non plus sur le téléphone personnel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les orientations budgétaires par 12 voix pour et 3 abstentions.

Questions et affaires diverses

→ Plusieurs personnes ont été sollicitées afin de collaborer avec les commissions communales :

Commission Aménagement du territoire :

- Stéphanie Verrier
- Isabelle Moriceau
- Gilles Poisson
- Johannic Durand

Commission bâtiments :

- Stéphanie Verrier
- Isabelle Moriceau,
- Frédéric Triger
- Charles Morin

Commission communication :

- Alexandra Rocques
- Philippe Lefevre

Commission association/école :

- Stéphanie Verrier
- Isabelle Moriceau

S'agissant des personnes sollicitées pour intégrer le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Nicole BONDU, pour la désignation par l'UDAF
- Mme Bernadette ROUSSEAU, pour la représentation des Personnes Agées
- Mme Sophie CASSIN au titre de la représentation de l'Insertion
- Mme Florence TRIGER au titre de la représentation des Personnes Handicapées
La Maison des Projets a proposé d'intervenir autant que de besoin.

→ Mme Regouin rappelle que si les commissions se réunissent, l'ensemble des membres du conseil doivent en être informés.

Madame la Maire précise qu'une visite du territoire a eu lieu le 27 juin dernier et que l'ensemble des membres du conseil a été convié.

La commission associations s'est réunie le mardi 30 juin. L'association FASO DEME n'a pas été convoquée. Mme Jouve se charge de la joindre afin de présenter ses excuses car il s'agit d'un oubli.

→ Information concernant l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des élections sénatoriales : Vendredi 10 Juillet 2020 – 18 h 00 – Salle du conseil municipal.

→ M. Choplin s'interroge sur un projet TEN pour lequel Mme La Maire leur a transmis un retour d'information le 19 juin. Ce projet date de février et M. Mercier y a répondu le 4 mai 2020. L'amphithéâtre de verdure n'est pas éligible mais d'autres axes sont retenus. Ce sujet sera abordé au prochain conseil.

✓ **Prochain conseil municipal : Jeudi 9 Juillet 2020 à 20 h 30**

✓ **Fin de la séance à : 21 heures 50 minutes**

	PROVISIONS	OBSERVATIONS
INVESTISSEMENTS		
BATTEUR RESTAURANT SCOLAIRE 10L + 20 L Tri	5 500.00 €	
INFORMATISATION RESTAURANT SCOLAIRE	1 500.00 €	Pour la gestion des commandes
PC FIXE BUREAU DE MME LA MAIRE	1 200.00 €	Pour une connexion en réseau
PROGRAMME DE VOIRIE	10 000.00 €	
REPRISE DE LA ROUTE DE LA TRUGALLE	30 000.00 €	
REPARATION ROUTE DE MONTREUIL	2 000.00 €	
PANNEAUX DE VOIRIE ET PLAQUES DE RUE / NUMEROS	1 000.00 €	Mis en place de la fibre
REPRISE DE CONCESSIONS	1 500.00 €	
COLOMBARIUMS	3 000.00 €	Plus qu'une place disponible
BUREAUX ECOLE (X15)	1 575.00 €	
CHAISES ECOLE	750.00 €	
TABLES RESTAURANT SCOLAIRE	470.00 €	
EFFACEMENT DE RESEAUX Visite de périmètre	Juin	L'estimation n'est pas arrivée
DEGAGEMENT POLYCHROMIE VIERGE A L'ENFANT RETABLE SUD	29 000.00 €	Sinon RAR
REMPLACEMENT KUBOTA SERVICES TECHNIQUES	30 000.00 €	Enveloppe maximum, matériel de remplacement à définir
SOL PVC SALLES DE CLASSE	7 400.00 €	Avec ragréage
Sous-total	124 895.00 €	
TVX EN REGIE		
RADIATEURS BATIMENTS PUBLICS		Pas de montant pour le moment
REFECTION DES PEINTURES DES PASSAGES PIETON		
FONCTIONNEMENT		
PETIT EQUIPEMENT		
RENOUVELLEMENT TELEPHONES SERVICES TECHNIQUES	300.00 €	
COMMUNICATION		
LA GAZETTE JOYEUSE ET PUBLICATIONS	2 020.00 €	
ANIMATIONS		
Vin d'honneur de fin d'année		
Repas des aînés	8 500.00 €	Report au 11 nov car pas possible le 8 mai
Cérémonies : Fleurs / médaille de la ville / Batêmes civils ?		
DIVERS		
MAINTENANCE AUTOLAVEUSE GYMNASSE	186.00 €	
CURAGE DE FOSSES	3 000.00 €	
FAUCHAGE BERNES	6 000.00 €	Devis déjà signé
RELIURES Registres mairie / Etat-civil	500.00 €	